

COMMUNE DE SEPMERIES

Procès-verbal de la réunion de

Conseil Municipal du Mercredi 5 Juillet 2023 à 19h

Conseil Municipal convoqué le 27 Juin 2023

Présents :

Mmes & Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Alain DUPUIS, Anne-Laure GAILLET, Nejia LECAT, Jean-Michel PASBECQ, Christophe DIENNE, Caroline DANEULIN, Daniel POTTIEZ,

Absents ayant donné procuration :

Mr Anthony DOUVRY donne procuration à Mme Anne-Laure GAILLET

Absent(e)s : Alice PETIAUX, Sophie DUVAL, Corentin BONET, Romain GEORGES, Agathe OLIVIER

Rappel de l'Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 10 et 31 Mars 2023

Désignation du secrétaire de séance

- - Délibérations Communales

- Tarif cantine 2023/2024
- Tarif de la Salle des fêtes pour les associations extérieures à la commune,
- Frais avancé par le 3^{ème} adjoint
- Frais avancé par le maire
- Demande de subvention FSIC pour le chauffage de l'église
- Demande de subvention SEAA pour le chauffage de la MAM et de l'Eglise
- Réhabilitation de la Salle des Fêtes - Validation des travaux et Plan de financement,
- Réhabilitation de la Salle des Fêtes - Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre,
- Réhabilitation de la Salle des fêtes - Demande de subvention Régionale au titre du PACTE Sambre Avesnois Thiérache.

- Points par les adjoints

- Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 10 et 31 Mars 2023

Approbation des procès-verbaux à l'unanimité.

2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Alain DUPUIS a été nommé secrétaire de séance.

3- Délibérations communales

a) Tarif de la cantine année scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret qui prévoyait l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves de écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public a été abrogé par le décret 2006-753 du 29 juin 2006.

Désormais les prix de la restauration scolaire sont fixés par les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire expose que notre prestataire API augmentera ses tarifs de 5.95% au 1^{er} septembre 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'augmenter notre tarif de 5.95%. Le tarif actuel est de 4.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 7 | 1 | 2 |

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix à 4.25 €.

Ce tarif sera appliqué à compter de la rentrée scolaire 2023

b) Tarifs de location de la salle des fêtes et prêts de matériel

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs de location de la Salle des Fêtes de Sepmeries et du prêt de matériel.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide par,

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 10 | / | / |

DECIDE de fixer, comme suit, les tarifs de location de la Salle des Fêtes et du prêt de matériel à compter du 5 juillet 2023 :

- Résidents de Sepmeries - Location de la salle pour 2 jours (repas ou autres) : 220 € (Tarif Eté - du 1^{er} Mai au 30 septembre)
- Résidents de Sepmeries - Location de la salle pour 2 jours (repas ou autres) : 300 € (Tarif Hiver - du 1^{er} Octobre au 30 Avril)
- Résidents de Sepmeries - Vin d'honneur ou similaire (environ 4 heures) : 80 €
- Non Résidents de Sepmeries - Location de la salle pour 2 jours (repas ou autres) : 300 € (Tarif Eté - du 1^{er} Mai au 30 Septembre)
- Non Résidents de Sepmeries - Location de la salle pour 2 jours (repas ou autres) : 380 € (Tarif Hiver - du 1^{er} Octobre au 30 Avril)

- Non Résidents de Sepmeries - Vin d'honneur ou similaire (environ 4 heures) : 150 €
- Location à caractère commercial - Location de la salle pour une journée : 250 €
- Location à caractère commercial - Location de la salle pour 2 jours : 350 €
- Location pour association extérieur - Location de la salle pour une journée : 200 €
- Tri des poubelles non fait : refus ou commentaire d'enlèvement par les ambassadrices du tri sélectif : 100 €
- Salle non lavée, mais balayée et rangée : 100 €
- Utilisation matériel électrique extérieur (château gonflable, moteur méchoui, etc..) : 50 €
- Location de la vaisselle : 80 €
 - Location tables : 2,00 € l'unité
 - Location bancs : 1,00 € l'unité
 - Location Chaises : 0.50 cts l'unité
 - Tréteaux et Plateaux : 2,00 €.

c) Remboursement des frais avancés par le 3ème Adjoint

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur DUPUIS Alain, 3^{ème} adjoint a dû procéder au paiement par carte bleue d'un achat :

- Carrefour le 20 juin 2023 pour un montant de 99.90€ correspondant à l'achat de calculatrices pour les CM2

Aussi, il propose de lui rembourser les frais engagés par carte bleue.
Monsieur Alain DUPUIS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 9 | / | / |

de rembourser Monsieur Alain DUPUIS, 3^{ème} Adjoint domiciliée 2 allée de la fontaine Huguenie à Sepmeries la somme de 99.90€ correspondant à l'achat effectué par carte bleue le 20 Juin 2023

d) Remboursement des frais avancés par le maire

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a dû procéder au paiement par carte bleue d'un achat :

- Certeuropce le 13 avril 2023 pour un montant de 417.60€ correspondant à l'achat d'un certificat électronique « authentification et signature »

Aussi, il propose de se faire rembourser les frais engagés par carte bleue.
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 9 | / | / |

de rembourser Monsieur le Maire, SOSZYNSKI Thierry domiciliée 395 rue cambrésienne à Sepmeries la somme de 417.60€ correspondant à l'achat effectué par carte bleue le 13 avril 2023

e) Demande de subvention F.S.I.C.

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une subvention de la Communauté de Commune au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) est susceptible d'être accordée.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

Il est décidé d'inscrire à ce programme les opérations suivantes :

- Chauffage et éclairage église : 19 080.00 € HT

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par,

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 10 | / | / |

- *Approuve le projet,*
- *Valide le plan de financement proposé,*
- *Sollicite une subvention au taux de 25 %, au titre de Fonds de Concours (2021-2026), soit une subvention de 4770.00 €.*
- *Autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs au dossier*

f) Demande de subvention - Fonds de concours du Syndicat d'Électricité de l'arrondissement d'Avesne

Accompagné par la Parc naturel régional de l'Avesnois, Monsieur Le Maire précise que le projet de remplacement du système de chauffage dans la MAM et de l'église est susceptible de bénéficier d'une aide financière de Syndicat d'Électricité de l'Arrondissement d'Avesnes au titre de son Fonds de Concours dont le règlement est rappelé en annexe.

Ayant pris connaissance du projet proposé par :

L'entreprise SAS BOITEL-RYNDERS qui s'élève à **8 670,40€ HT**, soit à la somme de 10 404,48€ TTC pour l'installation du système de chauffage dans la MAM

L'entreprise BRM énergie qui s'élève à **19 080,00€ HT**, soit à la somme de 22 896,00€ TTC pour l'installation du système de chauffage dans l'église

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 10 | / | / |

- *Approuve le projet,*
- *Valide le plan de financement proposé,*

- **Sollicite** une subvention *au taux de 13%*, au titre de Fonds de Concours du SEAA, soit une subvention *de 3 552,83€*.
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous documents relatifs au dossier

g) Validation des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et plan de financement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la salle des fêtes qui valorisera le centre bourg par un nouvel équipement et un parvis aménagé.

Le projet comportera une salle des fêtes disposant :

- Une surface permettant d'accueillir 100 personnes
- Une cuisine de réchauffage avec un bar ouvert sur la salle et une terrasse extérieure
- Une réserve municipale
- Une réserve associative
- Des sanitaires adaptés à la capacité de la salle et ERP
- Une acoustique intérieure et extérieure performante
- Une conception bioclimatique

Monsieur le maire expose le coût de l'opération et le plan de financement.

Montant des travaux : 742 547.00 € HT
 Coûts complémentaires : 370 308.00 € HT
 Total : 1 112 855.00 € HT

Demande de Subvention :

Subvention d'Etat (DETR/DSIL et Fonds verts) : 250 000.00 € 22.46%
 Région (pacte SAT2) : 340 311.00 € 30.58%
 Département (ADVB) : 300 000.00 € 26.96%

Autofinancement : 222 544.00 €

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal par,

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 10 | / | / |

- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention liées au projet

M. le Maire informe le Conseil, que celui-ci doit autoriser le maire à procéder aux différentes études techniques et à déposer une demande d'autorisation de permis de construire pour la réhabilitation de la salle des fêtes.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal par,

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 10 | / | / |

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de permis de construire

- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs au projet de réhabilitation

h) Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal ayant retenu le projet de réhabilitation de la salles des fêtes, et les frais techniques étant prévu au budget primitif 2023, décide le lancement d'une consultation pour la désignation d'un cabinet ou d'un architecte qui assurera la mission de maitrise d'œuvre nécessaire pour mener à bien la réalisation des travaux ; la procédure de consultation pour la conclusion d'un marché public sera lancée dès les prochaines semaines.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal par,

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 10 | / | / |

- Approuve le lancement d'une consultation pour un marché de maitrise d'œuvre
- Autorise le lancement des consultations conformément au code de la commande publique
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de ce marché, ainsi qu'à signer toutes les autres pièces relatives à ce marché de maitrise d'œuvre

i) : [PSAT] Fonds spécifique aménagement pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que dans le cadre du projet de rénovation de la salle polyvalente, il est prévu :

- Le rénovation thermique (BBC) de la salle polyvalente avec un objectif d'économie d'énergie à minima de 40% ;
- L'emploi de matériaux biosourcés dans le cadre de l'isolation du bâtiment ;
- La mise en place d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective ;

Accompagné par le Parc naturel régional de l'Avesnois et son Conseiller en Énergie Partagé, Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la Région Hauts-de-France au titre du [PSAT] Fonds spécifique aménagement pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache pour la rénovation de la salle polyvalente.

Ayant pris connaissance du projet de rénovation de salle polyvalente proposé par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage CASIOPE qui s'élève à **1 112 855,00 € HT**, soit à la somme de **1 335 426 € TTC**,

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Après en en avoir délibéré

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 10 | / | / |

- **Approuve** le projet,

- Sollicite une subvention de 340 311.00 € auprès de la Région Hauts-de-France au titre du PACTE Sambre Avesnois Thiérache pour son projet de rénovation de la salle polyvalente
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs au dossier

Le complément de financement sera assuré comme suit :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| • Autre subvention (ADVB) | 300 000 € |
| • Autre subvention (DSIL) | 250 000 € |
| • Emprunt | 0 € |
| • Fonds propres de la commune | 222 544,00 € |

4- Point par les adjoints

- 1er Adjoint
 - o projet d'ouverture dans un 1^{er} temps 1 fois par mois d'un café citoyen à la maison des associations. La licence étant toujours valable. Un bureau sera composé avec des bénévoles et des membres du Conseil. Une 1^{ère} réunion a eu lieu pour définir les statuts avec Monsieur Le maire et son premier adjoint.
- 2^{ème} Adjoint
 - o Ecole : effectifs 2023-2024 : 30 maternelles, 10CM1 et 11CM2 en baisse mais 30 l'année prochaine. La fête d'école s'est bien déroulée
 - o Cantine : API augmente ses repas de 5.95%. Nous devons augmenter le prix du repas de cantine. Prix actuel 4€ Prix proposé 4,25€ (+5.95%)
 - o Aînés : Semaine bleue du 2 au 14 octobre prochain. La commission a choisi le 14 octobre pour une activité jeux anciens et belote. Nous organiserons une tombola afin d'attirer les aînés. Livraison de pâtisseries le matin, comme les autres années maintenue
- 3^{ème} Adjoint
 - o des balises SNCF vont être mis chemin rural dit (chemin latéral)
 - o Les escaliers de la résidence ont été remaçonner. Il reste une rambarde. Elle sera installée après les vacances d'été
 - o Rue des Berceaux : des balises vont être installer pour sécuriser les place de parking

Questions diverses :

Pas de question diverse.

Monsieur le Maire a levé la séance à 22h30.

La Secrétaire,

